

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 6 mars 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce sixième jour du mois de mars deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent(s) : Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 6 février 2017;
5. Nomination d'un maire suppléant;
6. Mandat de la vérification comptable pour 2017;
7. Offre de la compagnie Arpo Groupe-Conseil pour le suivi des bassins d'eaux traitées;
8. Avis de motion modifiant le règlement #228-64 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017;
9. Formation de signaleur de chantiers routiers;
10. Formation sur les matières dangereuses (SIMDUT);
11. Demande de rachat d'un terrain;
12. Demande de don du Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix (SHIC);
13. Contestation du dossier de CSST #502602204;
14. Demande de partage de fréquence radio avec la CTAQ;
15. Varia;
16. Comptes à ratifier de février 2017;
17. Comptes à payer de février 2017;

18. Salaires du mois de février 2017;
19. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
20. Période de questions allouée aux contribuables;
21. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2017-03-3422

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3423

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 6 février 2017 soit, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLUTION 2017-03-3424

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE NOMMER le conseiller Joseph-Louis Girard à titre de maire suppléant pour une durée de huit (8) mois et ce, débutant le 6 mars 2017.

6 - MANDAT DE LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3425

CONSIDÉRANT la réception d'une évaluation des honoraires pour la mission d'audit de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts mandate la firme comptable Benoit Côté CA., afin d'effectuer la vérification des livres comptables pour l'année 2017, au montant de 7 775,00\$ plus les taxes applicables, ainsi que 85,00\$ plus les taxes applicables l'heure additionnelle pour les dossiers supplémentaires.

7 – OFFRE DE LA COMPAGNIE ARPO GROUPE-CONSEIL POUR LE SUIVI DES BASSINS D'EAUX TRAITÉES

RÉSOLUTION 2017-03-3426

CONSIDÉRANT que la municipalité doit vérifier si des travaux de mises aux normes sont nécessaires aux bassins;

CONSIDÉRANT l'expertise de M. Serge Landry et de M Pierre Jobin pour les bassins;

CONSIDÉRANT un tarif horaire de 100\$ pour M. Landry et de 135\$ pour M. Jobin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER l'offre de M. Landry à 100\$/heure et de M. Jobin à 135\$/heure pour le suivi des bassins d'eaux traitées et d'autoriser le paiement.

8 – AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT #228-64 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET (PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES), LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT, VIDANGE POUR FOSSE SEPTIQUE, ASSAINISSEMENT, COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES ORDURES AINSI QUE LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3427

Avis de motion a été donné par le conseiller Alexandre Girard pour modifier le règlement 228-64 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires), le taux de la taxe foncière ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, vidange pour fosse septique, assainissement, collecte et enfouissement des ordures ainsi que la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017.

9 – FORMATION DE SIGNALEUR DE CHANTIERS ROUTIERS

RÉSOLUTION 2017-03-3428

CONSIDÉRANT l'obligation de suivre une formation pour les employés qui occupe un poste de signaleur de chantiers routiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura besoin de signaleurs pour ces différents chantiers de voirie;

CONSIDÉRANT un coût de 145\$ par personne plus les taxes applicables pour la formation de 4,5 heures disponible par internet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE 4 employés pour cette formation au coût de 145\$/personne plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

10 – FORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES (SIMDUT)

RÉSOLUTION 2017-03-3429

CONSIDÉRANT une nouvelle réglementation adoptée le 3 juin 2015 au Québec ainsi que l'ancienne réglementation du SIMDUT, adoptée en 1988;

CONSIDÉRANT la nécessité de suivre cette formation;

CONSIDÉRANT un coût de 35\$ plus les taxes applicables pour cette formation de 2,5 heures offerte par internet;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'INSCRIRE 2 employés à cette formation au coût de 35\$ par personne plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

11 – DEMANDE DE RACHAT D'UN TERRAIN

RÉSOLUTION 2017-03-3430

CONSIDÉRANT une lettre reçue des propriétaires d'un terrain situé sur la rue du Jardin qui désirent le vendre;

CONSIDÉRANT que selon l'article 8, la Municipalité a le privilège de racheter le terrain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne souhaite pas se prévaloir de ce privilège pour ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ENVOYER une lettre aux propriétaires du terrain (lot 151-39) mentionnant que la Municipalité ne rachètera pas leur terrain. Ils sont donc libres de le vendre à toute personne intéressée.

12 – DEMANDE DE DON DU SERVICE POUR HOMMES IMPULSIFS ET COLÉRIQUES DE CHARLEVOIX (SHIC)

RÉSOLUTION 2017-03-3431

CONSIDÉRANT une lettre reçue du Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que cet organisme organise un souper-conférence afin de souligner ces 15 ans qui se tiendra le 20 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de faire un don à l'organisme ou encore d'acheter des cartes pour le souper au coût de 30\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER une carte pour le souper du SHIC au coût de 30\$ et d'autoriser le paiement. C'est le conseiller M. Joseph-Louis Girard qui représentera la municipalité à cet événement.

13 – CONTESTATION DU DOSSIER DE CSST #502602204

RÉSOLUTION 2017-03-3432

CONSIDÉRANT le dossier de CSST #502602204;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault afin de signer les documents pour contester la décision dans le dossier de CSST #502602204.

14 – DEMANDE DE PARTAGE DE FRÉQUENCE RADIO AVEC LA CTAQ

RÉSOLUTION 2017-03-3433

CONSIDÉRANT une demande de M. Érick Tremblay, directeur des opérations à la CTAQ Charlevoix pour obtenir la fréquence radio utilisée par le service incendie;

CONSIDÉRANT que le but de cette demande est d'augmenter la collaboration entre les services lors d'une intervention;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le partage de la fréquence radio utilisée par le service incendie avec les services ambulanciers CTAQ Charlevoix;

15 - VARIA

16 - COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3434

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	12 407,34\$
Eau potable :	<u> </u> \$
Total :	12 407,34\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1851-1852-1853-1857-1860-1861-1862-1863-1866-1867-1871.

17 - COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3435

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2017:

Fonds d'administration :	28 345,41\$
Eau potable :	<u>1 105,03\$</u>
TOTAL :	29 450,44\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2017 au montant de 29 450,44\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 29 450,44\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

18 - SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION 2017-03-3436

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2017 au montant de 9 383,03\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2017 au montant de 9 383,03\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 1859-1864-1865-1868-1869-1870.

19 - RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

21 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-03-3437

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19h15.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 3 avril 2017.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.